

“ Révérend et cher monsieur,

“ Depuis plusieurs mois sans aucun mandat de l'évêque de ce diocèse, Jean Berger exerce les fonctions du ministère dans le village de North Brookfield.

“ L'exercice de telles fonctions sans autorisation de l'évêque est irrégulier, contraire aux lois de l'Église et subversif du bon ordre nécessaire pour la direction de l'Église.

“ L'attention de Jean Berger a été attirée sur l'irrégularité de sa position et des avertissements canoniques lui ont été dûment donnés.

“ Il a été cité devant notre tribunal diocésain, afin d'établir s'il avait des raisons pour ne pas être suspendu de l'exercice du ministère.

“ Il n'a pas tenu compte de ces avertissements et a refusé de reconnaître l'autorité investie en nos fonctions épiscopales.

“ Nous lui avons, par conséquent, dans l'exercice de notre juridiction épiscopale, infligé la peine de la censure, par laquelle nous lui avons défendu l'exercice de toutes fonctions sacerdotales.

“ Malgré notre défense, il continue à exercer le ministère comme prêtre, auprès de ceux qui le suivent dans sa désobéissance à l'autorité ecclésiastique de ce diocèse.”

Puis l'évêque adjure les Canadiens de se séparer de l'abbé Berger, sous peine des foudres platoniques d'une excommunication de première classe, et il ajoute, parlant des paroissiens révoltés :

“ Désireux par conséquent de ne négliger aucun moyen pour ramener ces brebis égarées de notre troupeau et sans autre prière sur mes lèvres, et sans autre désir dans notre cœur épiscopal que l'espoir ardent de séparer les partisans de Jean Berger de toute association avec sa situation irrégulière, nous prohibons et défendons sous peine d'excommunication, qui sera encourue par le fait même, et à nous réservée comme cas spécial, toute communication quelconque avec Jean Berger dans les choses divines.”

Et l'éminent prélat continue sur ce ton onctueux sa mercuriale, vouant à la damnation ceux qui ne se soumettront pas immédiatement à son épiscopale volonté. Ce qu'il y a de piquant dans cette lettre colérique, c'est que ce brave évêque la termine en affirmant qu'il est responsable des “ intérêts éternels des âmes confiés à sa garde.”

C'est pourquoi il envoie toutes ces âmes au diable !

A cette lettre, l'abbé Berger a répondu du tac au tac. Son épître, qui occupe trois colonnes du *Courrier de l'Ouest*, reproduction du *Telegram*, est une déclaration de guerre en règle. Nous allons en reproduire les passages les plus caractéristiques. Après avoir fait allusion à la lettre de l'évêque Beaven, l'abbé Berger fait cette remarque :

“ Je regrette seulement, plutôt pour votre Grâce que pour mon humble personne, que vous ayez cru pouvoir vous dispenser des règles ordinaires de la politesse.

“ Vous me permettrez donc de me servir des mêmes moyens de communication que ceux dont vous vous êtes servi, et de vous faire